REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2020



Application agréée E-legalite.com

9_DE-014-211404884-20200914-DEL20200914 UISTREHAM-RIVA-BELLA trait du Registre des Délibérations

DEL20200914_06 Du 14 septembre 2020 CM7.2020

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU CALVADOS** ARRONDISSEMENT DE CAEN *****

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints.

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P): Catherine LECHEVALLIER (P à M. BESOMBES), Thierry TOLOS (P à M. Pas. CHRETIEN), Raphaël CHAUVOIS (P à M. Pat. CHRETIEN), Yves MESLÉ (P à Mme SEGAUD CASTEX);

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

ADHESION DE LA COMMUNE AU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Présents : 25 | Pouvoirs : 4 | Votants : 29 Pour: 29 | Contre: Abstentions: Rapporteur : M. Chrétien (Pasc.) — Vu en commission des finances le 10 septembre 2020

Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français. Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au label « Villes et Villages Fleuris » pour un montant de 225 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

E MAIRE

Affichée le 18 SEP. 2020 Certifiée exécutoire le

Romain BAIL